

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2390

présenté par
M. Gosselin

à l'amendement n° 2266 du Gouvernement

ARTICLE 4

Supprimer trente-deuxième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa affirmant le principe chronologique est de toute façon inutile puisqu'il ne s'agit que d'une redite de l'article 320 du Code civil contenu dans le chapitre relatif aux actions relatives à la filiation.